

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 02/07/2024 - 93146 - 2004 B 00778 - 451 579 676 - A 2 C

Désignation de l'entreprise : SARL A2C		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 31 rue Vieille du Temple		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 4 5 1 5 7 9 6 7 6 0 0 0 1 1		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31/12/2023	
		N-1 31/12/2022	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif * (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété * Im mobili-sations		(3) Part à plus d'un an : CR	
		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise SARL A2C		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 49 136)	DA	49 136	49 136
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	274 770	274 770
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 914	4 914
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	699 192	555 087
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(41 389)	144 105
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	986 623	1 028 012
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 150	23 400
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	206 207	278 987
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	62 168	41 279
	Dettes fiscales et sociales	DY	37 394	46 381
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	308 919	390 047	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 295 542	1 418 060	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	307 972	389 100
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 150	23 400

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 295 542 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 357 281 euros et un total charges de 1 398 670 euros, dégageant ainsi un résultat de -41 389 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- * Concessions et Brevets : 1 à 7 ans
- * Installations techniques : 4 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 7 ans
- * Matériel informatique : 3 à 7 ans
- * Mobilier : 7 à 10 ans

CERTIFIÉ CONFORME
CERTIFIÉ CONFORME

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

A.2.C.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 49.136 Euros

Siège social : 31 Rue Vieille du Temple

75004 PARIS

R.C.S. PARIS B 451 579 676 6 2004 B 00778

SIREN 451 579 676 00011 – NAF 5610 C

=====

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

=====

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

=====

AFFECTATION DU RESULTAT

Résolution proposée :

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide d'affecter le résultat net déficitaire de l'exercice 2023 s'élevant à 41.389 Euros :

⇒ Au compte « Report à nouveau » pour Euros(41.389)

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la société n'a distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Résolution votée :

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide d'affecter le résultat net déficitaire de l'exercice 2023 s'élevant à 41.389 Euros :

⇒ Au compte « Report à nouveau » pour Euros(41.389)

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la société n'a distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' or 'G' with a horizontal line extending to the left.